



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué de presse

Inauguration de l'établissement de détention pour mineurs «Aux Léchaires» à Palézieux

Après deux ans de travaux, le Conseil d'Etat a inauguré le 16 décembre 2013 l'établissement de détention pour mineurs «Aux Léchaires», à Palézieux. Dirigée par le Service des immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL), cette première construction du genre en Suisse romande a coûté 30 millions de francs. Conçue pour accueillir 36 mineurs, filles et garçons, cette institution carcérale concordataire fera désormais partie des infrastructures gérées par le Service pénitentiaire.

En décembre 2011, le Conseil d'Etat posait la première pierre du futur établissement de détention pour mineurs «Aux Léchaires» à Palézieux. Deux ans après et conformément au calendrier annoncé, le chef du DFIRE, Pascal Broulis, en charge des constructions de l'Etat, et la cheffe du DINT Béatrice Métraux, en charge du secteur pénitentiaire, ont inauguré ce jour devant de nombreux invités l'établissement qui accueillera les premiers mineurs au printemps 2014. Le budget prévu de 30,5 millions de francs a été lui aussi respecté.

L'insertion dans le paysage de ce type d'établissement unique en Suisse romande a constitué l'une des préoccupations majeures du pool pluridisciplinaire associant notamment architecte paysagiste, architecte d'intérieur, artiste et ingénieurs sous la conduite du SIPaL. Soignant particulièrement l'intégration de son enceinte, le site fait référence à un hameau campagnard, alternant les volumes bâtis et les surfaces végétales. Depuis la cour placée au cœur de l'établissement, trait d'union entre les différentes «maisons» aux affectations nettement marquées et jusqu'aux unités de vies conçues en «appartements», tous les éléments visent à retrouver des repères, véritable réponse architecturale à la problématique sociétale complexe de la détention des mineurs.

A la suite de l'entrée en vigueur du nouveau code pénal des mineurs en janvier 2007, la Conférence latine des chefs de départements de justice et police (CLDJP) a décidé de confier à l'Etat de Vaud la tâche de réaliser et d'exploiter un établissement intercantonal pour mineurs. La mission de l'institution est d'accueillir des jeunes dès 10 ans, filles et garçons, en milieu fermé et sécurisé, en détention avant et après jugement, encadrés par 60 ETP. Elle est également chargée de l'exécution des mesures disciplinaires prononcées par le Tribunal des mineurs du canton de Vaud. Il s'agira d'assurer à chaque jeune une prise en charge éducative adaptée à sa personnalité, avec comme but son intégration sociale après sa libération. Le canton de Vaud a été choisi par les cantons romands et le Tessin en raison de sa position géographique centrale. Dans une première phase prévue pour l'accueil de 36 détenus, l'établissement a été conçu de manière à rendre possible son extension à 54 places.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 décembre 2013

**Renseignements complémentaires: DFIRE, Pascal Broulis, conseiller d'Etat, 021 316 20 01
DINT, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat, 021 316 41 51. Dossier de presse complet et images
disponibles sur vd.ch.**